

OMPI



WO/AC/10/2

ORIGINAL: anglais

DATE: 30 octobre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Dixième réunion
Genève, 6 – 9 octobre 2008

RAPPORT

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphe

Introduction 1 à 5

Points de l'ordre du jour

Point 1 :	Réunion avec le Directeur général	6 à 8
Point 2 :	Étude bureau par bureau	9 à 11
Point 3 :	Examen des activités de la Division de l'audit et de la supervision internes	12 à 16
Point 4 :	États financiers et Rapport de gestion financière de l'OMPI	17 à 20
Point 5 :	Projet relatif à la nouvelle construction	21 à 24
Point 6 :	Questions diverses	25 et 26

Annexe I : Ordre du jour adopté par le comité

Annexe II : Liste des documents

Annexe III : Déclaration du président du Comité d'audit de l'OMPI à la
trente-sixième session de l'Assemblée générale de l'OMPI

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa dixième session du 6 au 9 octobre 2008. Étaient présents MM. Khalil Issa Othman (président), Pieter Zevenbergen (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, George Haddad, Akuetey Johnson, Akeem Oladele et Igor Shcherbak.
2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour en y apportant quelques modifications (annexe I).
3. Une liste des documents présentés au comité fait l'objet de l'annexe II.
4. Le président a communiqué au comité des informations sur la quarante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 22 au 30 septembre 2008, et a présenté un compte rendu sur la nomination par acclamation de M. Francis Gurry au poste de directeur général de l'OMPI. La déclaration du président du Comité d'audit devant l'Assemblée générale fait l'objet de l'annexe III.
5. Le président a également communiqué au comité des informations sur la réunion avec M. Kamil Idris, ancien directeur général de l'OMPI, tenue le 19 septembre 2008 à la demande de M. Idris, et sur celle tenue le 30 septembre 2008 avec M. Francis Gurry, directeur général élu.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

6. Le comité s'est réjoui de rencontrer M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI. Le directeur général a exposé ses projets en matière de réalignement stratégique de l'OMPI et a ensuite eu avec le comité des discussions approfondies sur ce sujet, ainsi que sur les autres points inscrits à l'ordre du jour du comité.
7. Le comité a été informé que le directeur général tiendra des consultations informelles avec les États membres les 21 et 30 octobre 2008, en vue de présenter ses projets et de recueillir leurs positions, respectivement. Le comité a également été informé que le Comité du programme et budget tiendra les 10 et 11 décembre 2008 sa prochaine session, qui sera suivie d'une session des assemblées des États membres de l'OMPI, le 12 décembre 2008.
8. Le comité prévoit de rencontrer de nouveau le directeur général à l'occasion de sa prochaine réunion, prévue au cours de la première semaine de décembre 2008. Au cours de cette réunion, le comité se tiendra informé des projets du directeur général à la suite des consultations informelles avec les États membres mentionnées au paragraphe 7.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**ÉTUDE BUREAU PAR BUREAU**

9. À sa trente-quatrième session (du 25 septembre au 3 octobre 2007), l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé les recommandations (paragraphe 34 du document WO/GA/34/16) formulées par le comité à sa sixième session (paragraphe 24 du document WO/AC/6/2), à savoir :

- “a) que le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations organisationnelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par le Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12); [et]
- “b) que le Secrétariat établisse une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnels en ressources”.

10. À sa trente-sixième session (du 22 au 30 septembre 2008), l'Assemblée générale a examiné un document contenant les rapports des trois dernières réunions du comité (rassemblés dans le document de travail de l'Assemblée générale portant la cote WO/GA/16/9), dans lequel étaient reproduites en détail les principales observations et recommandations relatives à cette question. Dans la déclaration du président du comité devant l'Assemblée générale, qui fait l'objet de l'annexe III du présent rapport, l'accent a été mis, en particulier, sur les points suivants :

- a) le Secrétariat a à plusieurs reprises mis en évidence un certain nombre de contraintes qui soulevaient la question de savoir dans quelle mesure des progrès réels pourraient être faits en matière d'élaboration et de mise en œuvre du programme intégré d'améliorations structurelles, compte tenu notamment de la période de transition allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général et du manque de compétences dans ce domaine au sein du Secrétariat;
- b) le comité s'est déclaré conscient des difficultés et des contraintes auxquelles était confronté le Secrétariat au cours de la période de transition;
- c) le comité a pris acte du fait que l'Organisation se trouvait à un tournant. Un nouveau directeur général était appelé à diriger cette importante institution du système des Nations Unies. Le cadre de la réforme avait été établi sur la base des recommandations formulées par le consultant externe, PricewaterhouseCoopers (PwC), de la réponse du Secrétariat, des positions des États membres et des conclusions et recommandations du Comité d'audit. Le comité se réjouissait de rencontrer le nouveau directeur général et de prendre connaissance de ses projets.

11. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, deux documents étaient soumis au comité pour examen, comme il ressort de l'annexe II du présent rapport. Le Secrétariat n'a pas présenté de rapport intermédiaire sur les questions en suspens (voir les rapports des septième, huitième et neuvième réunions du comité, rassemblés dans le document de travail de l'Assemblée générale portant la cote WO/GA/36/9). Toutefois, un certain nombre de questions et de mesures prises à cet égard ont été abordées avec le directeur général et le comité prévoit de se pencher sur ces questions à sa prochaine réunion, en décembre 2008.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**EXAMEN DES ACTIVITES DE LA DIVISION DE L'AUDIT
ET DE LA SUPERVISION INTERNES**

12. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport.

13. Des informations et des explications ont été fournies au comité par M. Nick Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

14. M. Edward Kwakwa, conseiller juridique, et Mme Joan Connors, enquêtrice principale à la Division de l'audit et de la supervision internes, ont également assisté à la rencontre avec M. Treen, qui a donné l'occasion au comité d'examiner en détail les questions relatives aux dossiers appelant une enquête qui relevaient du mandat de la division. Le comité s'est aussi entretenu de ces questions avec le directeur général et a demandé à être tenu informé de toute évolution à cet égard, qui sera soumise à son examen.

15. Le comité a passé en revue les questions en suspens et les recommandations formulées à sa neuvième réunion (paragraphe 8 à 17 du document WO/AC/9/2) et a demandé des précisions sur les mesures de suivi.

Observations :**a) Plan de programmation pour la division et utilisation des ressources**

En ce qui concerne l'utilisation des ressources de la Division de l'audit et de la supervision internes, le comité a observé que les documents relatifs à l'élaboration d'un plan de programmation pour la division ne contenaient pas de données portant sur la période au-delà de 2008, et que ni les documents ayant trait au plan de programmation, ni le rapport sur l'utilisation des ressources n'établissaient clairement un lien entre les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes et les priorités de l'Organisation et les secteurs présentant un risque élevé, et n'indiquaient les résultats obtenus par la division. Le comité a également observé que le programme de travail de la Section de l'évaluation pour 2008 ne présentait pas de thèmes ou de projets précis. Il s'agissait simplement d'un cadre définissant les grandes lignes du futur travail d'évaluation.

b) Activités de base et activités secondaires de la Division de l'audit et de la supervision internes**i) *Rapport sur l'exécution du programme***

Le comité a été informé par le directeur de la division que cette dernière avait établi un projet de rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Par ailleurs, le comité a aussi été informé par le directeur financier (contrôleur) de la récente création, au sein de son département, d'une Section de la gestion et de l'exécution des programmes qui sera notamment chargée de la mise en œuvre à l'OMPI d'un système de gestion axé sur les résultats et, à terme, éventuellement de l'établissement

du rapport sur l'exécution du programme. Le comité a décidé de se pencher, à sa prochaine réunion en décembre 2008, sur la question de la responsabilité de l'établissement du rapport sur l'exécution du programme.

ii) *Principes d'éthique*

Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a informé le comité que la participation de sa division à l'établissement d'un ensemble de principes d'éthique à l'OMPI se limitera à des activités de supervision et d'appui. Avec l'achèvement de la mise en œuvre de la politique relative à la déclaration de situation financière et la déclaration des conflits d'intérêt et des principes d'intégrité et d'éthique, le rôle de la Division se limitera à fournir des conseils au Bureau du directeur général, au Bureau du conseiller juridique et au Département de la gestion des ressources humaines. Toutefois, le comité n'a pas reçu d'informations quant au département auquel a été confiée la responsabilité de mener à bien cette tâche.

c) Mise en place d'un système de contrôle interne approprié à l'OMPI

Le comité a fait comprendre au directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes l'importance, pour la haute direction de l'OMPI, de mettre en place un système de contrôle interne approprié, et il a été informé que la division lancera à la fin de 2008 des travaux d'évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures et les systèmes de contrôle interne, qui devraient être achevés au début de 2009. La question de l'absence de système de contrôle interne à l'OMPI, qui revêt une importance fondamentale, a aussi été abordée avec le directeur général.

d) Procédure applicable en matière d'audit et d'enquêtes impliquant le directeur général ou d'autres hauts fonctionnaires

En ce qui concerne les améliorations à apporter à la Charte de l'audit interne en vue de préciser les procédures applicables dans les cas impliquant le directeur général ou d'autres hauts fonctionnaires, le comité a été informé que des dispositions relatives à ces cas ont été incorporées dans un projet de texte relatif à la politique à suivre en matière d'enquête à l'OMPI. Le comité a décidé de se pencher de nouveau sur cette question à sa prochaine réunion, en décembre 2008.

e) Rapports d'audit interne

Le comité a décidé d'examiner, à sa prochaine réunion en décembre 2008, les deux rapports d'audit interne qui lui ont été présentés (rapport d'audit de la Division de l'audit et de la supervision internes n° IA/01/2008 concernant l'examen de la sécurité et des opérations informatiques, daté du 19 septembre 2008; et rapport d'audit n° IA/02/2008 de la Division de l'audit et de la supervision internes concernant l'examen des registres des risques de l'OMPI et de la procédure d'appel d'offres en ce qui concerne l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 19 septembre 2008), et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des

recommandations formulées dans le rapport d’audit n° IA/01/2007 intitulé “Rapport d’audit final. Examen du système et des procédures d’achat”, daté du 19 décembre 2007.

f) Recommandations en matière de supervision

Le comité a pris note de l’élaboration par la Division de l’audit et de la supervision internes d’un projet d’ordre de service établissant la responsabilité des chefs de programme et leur obligation de rendre des comptes dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et des procédures correspondantes. Le comité procédera à son examen périodique de la mise en œuvre de ces recommandations à sa prochaine réunion, en décembre 2008.

g) Effectifs

En ce qui concerne le personnel de la Division de l’audit et de la supervision internes, le comité a été informé que, avec l’arrivée d’un chef de la Section de l’évaluation, qui prendrait ses fonctions au début de décembre 2008 et le recrutement imminent d’un chef de la Section de l’audit interne, les six postes inscrits au budget ordinaire de la division seraient entièrement pourvus. Le comité estime que la division devrait donc être en mesure de remplir sa mission.

16. Recommandations :

a) Plan de programmation pour la division et utilisation des ressources

En ce qui concerne le plan de programmation pour la Division de l’audit et de la supervision internes, le directeur de la division devrait présenter au comité, à sa prochaine réunion en décembre 2008, un plan de programmation détaillé pour 2009 contenant des données comparatives concernant 2008, qui porterait sur la totalité des domaines d’activité de la division et indiquerait clairement les liens avec les priorités de l’Organisation et les secteurs présentant un risque élevé. L’équipe chargée des activités d’évaluation étant désormais au complet, le comité a indiqué qu’il escomptait l’établissement, d’ici au printemps 2009, d’un programme de travail efficace en matière d’évaluation pour 2009.

b) Activités de base et activités secondaires de la Division de l’audit et de la supervision internes

Le directeur de la division devrait présenter au comité, à sa prochaine réunion en décembre 2008, un compte rendu sur les éléments nouveaux relatifs à l’attribution des responsabilités concernant

- i) l’établissement du rapport sur l’exécution du programme (voir aussi le point 3 du paragraphe 20.d) consacré aux états financiers et au Rapport de gestion financière); et,
- ii) l’établissement de principes d’éthique à l’OMPI.

c) Mise en place d'un système de contrôle interne approprié à l'OMPI

Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes devrait présenter au comité, à sa prochaine réunion en décembre 2008, un rapport sur l'état d'avancement des travaux d'évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures et les systèmes de contrôle interne.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DE GESTION FINANCIERE DE L'OMPI**

17. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport.

18. Un exposé PowerPoint a été présenté et des explications ont été fournies au comité par M. Philippe Favatier, directeur financier (contrôleur), Département de la gestion des finances, du budget et du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration; Mme Magdi Bona, chef de la Section du budget, Département de la gestion des finances, du budget et du programme; Mme Janice Cook Robbins, chef des Services des finances, Département de la gestion des finances, du budget et du programme; M. Joe Bradley, chef de la Section de la gestion et de l'exécution des programmes, Département de la gestion des finances, du budget et du programme; et Mme Emily Howard, assistante administrative, Département de la gestion des finances, du budget et du programme.

19. Observations :

- a) Les états financiers pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2007 ont été communiqués au comité avec une lettre d'accompagnement datée du 8 avril 2008, conformément à l'article 6.6 du Règlement financier de l'OMPI, et le Rapport de gestion financière a été transmis avec une lettre d'accompagnement datée du 18 septembre 2008. Le comité a noté que les comptes des exercices biennaux n'étaient pas accompagnés d'une lettre de déclaration aux États membres.
- b) Le comité a noté que les états financiers avaient été envoyés en retard d'une semaine. Dans les nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier, des délais ont été fixés pour la présentation des états financiers au vérificateur externe des comptes et au Comité d'audit, mais ils n'ont pas été entièrement respectés. Le paragraphe 62 du rapport du vérificateur externe des comptes (voir le paragraphe 19.c) ci-après) porte sur ces procédures.
- c) Le comité a pris note avec intérêt du rapport du vérificateur externe des comptes, daté du 14 juillet 2008, ainsi que de son opinion de vérification délivrée à la même date. Le comité s'est également félicité des recommandations du vérificateur externe des comptes, qu'il a examinées avec le directeur financier (contrôleur). Il a par ailleurs été informé que le Secrétariat avait examiné et clarifié un certain nombre de questions d'importance mineure avec le vérificateur externe des comptes.

- d) Le comité a regretté que le rapport sur l'exécution du programme au titre de l'exercice biennal 2006-2007 n'ait pas été disponible dans sa version finale au moment de son examen du Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007. À cet égard, le comité a rappelé que les informations sur les comptes sont fournies "dans le souci d'améliorer la communication et les échanges avec les États membres et afin de faciliter les comparaisons avec les objectifs fixés initialement, puis révisés. [Ils] ont aussi pour but de servir de base fiable à la discussion pour l'établissement des budgets futurs"¹. Le comité a observé que, généralement, l'examen des comptes ne permettait pas de recueillir beaucoup d'informations sur la manière dont la direction avait arrêté une décision et mis en œuvre des activités relatives à des événements prévus ou imprévus. Par exemple, il ressort de la partie du Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007 intitulée "Taxes du PCT" (page 26) que l'excédent de 76,7 millions de francs suisses s'inscrit dans le cadre de la règle 16 du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets et il est observé que la règle 16.1 du règlement d'exécution du PCT ne régit pas les effets des turbulences qui secouent les marchés financiers. Toutefois, cette section ne contient pas d'analyse de l'excédent de recettes au regard de la réaffectation d'environ dix millions de francs suisses (réaffectation mise en évidence dans le document PowerPoint relatif au Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007).
- e) Le comité s'est félicité de la décision de "tenir compte à l'avenir de l'incidence potentielle de cette règle [16.1] dans son modèle de prévision des recettes, ainsi que les autres possibilités de mieux anticiper ces risques" (page 26 du Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007).
- f) Le comité a pris note du montant des contributions à recouvrer s'élevant à environ 11 millions de francs suisses (pages 30 à 46 du Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007) et a été informé par le Secrétariat de la procédure suivie en ce qui concerne les arriérés de contributions. Toutefois, le Rapport de gestion financière pour l'exercice 2006-2007 ne contient aucune information sur l'incidence de ces arriérés sur le programme d'activités de l'Organisation.
- g) Le comité a souhaité mettre l'accent, dans une optique à court terme, sur la recommandation n° 5 du rapport susmentionné du vérificateur externe des comptes (voir le paragraphe 19.c)) concernant les nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier². Le comité s'est également penché sur la question de l'adoption et de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et a observé qu'un plan y relatif ne lui avait pas encore été présenté. Le comité souhaite examiner de nouveau cette question à la première réunion qu'il tiendra en 2009.

¹ Préface du Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2004-2005.

² "**Recommandation n° 5** : Il serait dans l'intérêt de l'OMPI de profiter de la mise en place des nouvelles procédures de contrôle relatives à l'introduction du nouveau Règlement financier pour documenter celles-ci afin d'en permettre le suivi" (paragraphe 58 du *Rapport du Vérificateur des comptes à l'Assemblée des États membres de l'OMPI*, daté du 14 juillet 2008").

20. Recommandations :

- a) Conformément aux pratiques recommandées dans le système des Nations Unies, tous les comptes devraient, à l'avenir, être accompagnés d'une lettre de déclaration aux États membres émanant du directeur général, dans laquelle il assume la responsabilité de l'intégrité des comptes.
- b) Conformément aux nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier, le Secrétariat devrait veiller à la présentation dans les délais des états financiers au vérificateur externe des comptes et au Comité d'audit.
- c) Pour sa prochaine réunion, en décembre 2008, le comité demande instamment au Secrétariat
 - i) de présenter un plan précis et détaillé de mise en œuvre des observations et recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes; et,
 - ii) de fournir la liste des questions d'importance mineure examinées et clarifiées avec le vérificateur externe des comptes.
- d) En vue de faciliter le débat sur le budget et l'exécution des programmes et afin de donner des informations de meilleure qualité à toutes les principales parties prenantes en matière de reddition de comptes et de transparence :
 - i) le Rapport de gestion financière en tant qu'instrument de contrôle de la régularité et le rapport sur l'exécution du programme en tant qu'instrument d'analyse des résultats de l'Organisation devraient être présentés en même temps au comité à sa prochaine réunion en décembre 2008, avant d'être présentés, simultanément aussi, aux États membres à la prochaine session du Comité du programme et budget, les 10 et 11 décembre 2008; et,
 - ii) le Rapport de gestion financière devrait mettre en évidence les principales variations dans l'utilisation du budget par rapport au budget initial et au budget ajusté en mettant l'accent sur un certain nombre de questions, à savoir : quels étaient les objectifs initiaux; comment devaient-ils être atteints; quels étaient les moyens à disposition et quels ajustements ont été opérés; et, enfin, quels résultats ont été obtenus et quels moyens ont été utilisés.
- e) Le Secrétariat devrait présenter au comité, à la première réunion qu'il tiendra en 2009, un rapport intérimaire sur les propositions de révision de son modèle de prévision de recettes pour le PCT.
- f) En ce qui concerne le montant des contributions à recouvrer qui s'élève à quelque 11 millions de francs suisses, des informations sur les mesures prises par le Secrétariat et les résultats obtenus devraient figurer dans les comptes.
- g) En ce qui concerne les nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier et l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), le Secrétariat devrait

- i) continuer à tenir le comité informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des nouveaux Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier; et,
- ii) présenter au comité, à sa première réunion en 2009, un plan relatif à l'adoption et à la mise en œuvre des normes IPSAS.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION

21. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe II du présent rapport.
22. Des informations et des explications ont été fournies verbalement au comité par Mme Boutillon, secrétaire du Comité de la construction; M. Favatier, directeur financier (contrôleur), Département de la gestion des finances, du budget et du programme; M. Alfio Favero, consultant à la Section des projets de nouvelle construction, Secteur des affaires générales et de l'administration; et M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, Burckhardt+Partner SA ("pilote").
23. Observations :
- a) Le comité a été informé qu'un retard de quatre semaines avait été enregistré dans les travaux de construction en raison de la livraison tardive de poutres en acier. Bien que ce retard n'ait pas encore été rattrapé, le comité a reçu l'assurance qu'il n'aurait aucune incidence sur la date d'achèvement du projet, initialement fixée au mois d'octobre 2010, et que le projet continuait de progresser à la satisfaction générale du Comité de la construction, de l'équipe interne chargée du suivi du projet et du pilote. À cet égard, le comité a observé que le diagramme de Gantt faisant l'objet de l'annexe II du rapport intérimaire daté du 19 septembre 2008, n'était pas élaboré de manière à indiquer précisément tout retard dans la réalisation du projet.
 - b) Le comité a été informé que les coûts relatifs à la mise en place d'un rond-point provisoire étaient intégrés dans le contrat à prix fixe et que les variations par rapport au cahier des charges initial consistaient uniquement en un changement de localisation de cet accès (sur la Route de Ferney en lieu et place de l'avant-court du bâtiment GBI), sans coût additionnel, ni retard supplémentaire dans le calendrier des travaux. À cet égard, et faisant référence au rapport d'audit n° IA/02/2008 de la Division de l'audit et de la supervision internes concernant l'examen des registres des risques de l'OMPI et de la procédure d'appel d'offres en ce qui concerne l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 19 septembre 2008, le comité a noté qu'il était difficile de déterminer les variations dans le contrat en général, compte tenu de l'absence d'un système global d'information sur ces variations, y compris les additifs de l'entreprise générale.

- c) En ce qui concerne la gestion des risques et les registres des risques, le comité a également pris note des points soulevés dans le rapport d'audit n° IA/02/2008 de la Division de l'audit et de la supervision internes concernant l'examen des registres des risques de l'OMPI et de la procédure d'appel d'offres en ce qui concerne l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction, y compris la nécessité de recenser et d'utiliser les principaux indicateurs d'exécution en vue d'améliorer le suivi de l'exécution au cours des différentes étapes du projet.
- d) Le comité a examiné l'éventualité d'une incidence de la crise financière internationale sur le prêt bancaire destiné au financement du projet relatif à la nouvelle construction. Il a été rappelé au comité que ce risque était prévu dans le registre des risques de l'OMPI (n° 31.e)) et aussi que le prêt bancaire consistait en un crédit consortial souscrit auprès de deux banques suisses. Le comité a reçu l'assurance qu'aucun problème n'avait été signalé jusque-là. Le comité a conclu qu'il devrait de nouveau se pencher sur ce sujet à sa prochaine réunion, en décembre 2008.
- e) Le comité a examiné les projections de flux de trésorerie concernant le projet relatif à la nouvelle construction qui lui ont été présentées, en particulier la nature des informations annexes qu'elles contenaient et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées. Le comité a conclu que ces projections de flux de trésorerie et leur mode de présentation devraient aussi faire l'objet d'un examen plus approfondi à sa prochaine réunion, ce qui permettrait au Secrétariat de les réexaminer dans l'intervalle.

24. Recommandations :

- a) Le diagramme de Gantt, qui permet d'assurer le suivi des principaux éléments des travaux de construction, joint aux rapports intérimaires soumis au comité devrait présenter des lignes distinctes destinées à indiquer respectivement les projections et les progrès effectivement réalisés.
- b) Une section consacrée aux variations dans le contrat, y compris les additifs de l'entreprise générale et les causes de ces additifs, devrait être ajoutée aux rapports sur l'état d'avancement du projet présentés au comité.
- c) Un système de rapports périodiques indiquant l'état d'avancement du projet relatif à la construction sur la base d'une analyse fondée sur les principaux indicateurs d'exécution devrait être établi et présenté régulièrement au comité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

25. La prochaine réunion du comité devrait se tenir du lundi 1^{er} au jeudi 4 décembre 2008.

26. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter les points suivants :

1. Réunion avec le directeur général
2. Examen des activités de la Division de l'audit et de la supervision internes
3. Projet relatif à la nouvelle construction
4. Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007
5. Questions diverses

[L'annexe I suit]

ANNEXE I

OMPI



WO/AC/10/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 6 octobre 2008

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

**Dixième réunion
Genève, 6 – 9 octobre 2008**

ORDRE DU JOUR

adopté par le Comité d'audit de l'OMPI

1. Réunion avec le directeur général
2. Étude bureau par bureau
3. Examen des activités de la Division de l'audit et de la supervision internes
4. États financiers et rapport de gestion financière de l'OMPI
5. Projet relatif à la nouvelle construction
6. Questions diverses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

Documents soumis au Comité d'audit de l'OMPI
à sa dixième session tenue du 6 au 9 octobre 2008

Exposé du président

- WO/AC/10/1 Prov. : projet d'ordre du jour de la neuvième session, daté du 29 mai 2008,
- WO/A/45/5 Prov. : projet de rapport général de la quarante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, daté du 29 septembre 2008,
- WO/GA/36/13 Prov. : projet de rapport de la trente-sixième session (18^e session extraordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, daté du 29 septembre 2008.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Exposé en PowerPoint intitulé "Overview of WIPO's Strategic Re-alignment Program" ("Éléments essentiels du programme de réalignement stratégique de l'OMPI"), daté du mois d'octobre 2008.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTUDE BUREAU PAR BUREAU

a) Nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution (FRR)

Documents de base sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution, avec lettre d'accompagnement datée du 29 septembre 2008 de Mme Graffigna, directrice exécutive et contrôleur.

b) Stratégies en matière de ressources humaines

Mémoire de M. Toledo, directeur du Département de la gestion des ressources humaines, daté du 16 juin 2008, concernant les recommandations relatives aux ressources humaines formulées par le Comité d'audit de l'OMPI à sa huitième réunion (voir le document WO/AC/8/2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES ACTIVITÉS DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

a) Rapport trimestriel succinct sur les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes : avril à juin 2008

- Rapport trimestriel succinct sur les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 14 juillet 2008 de M. Treen au directeur général,
- mémorandum daté du 15 juillet 2008 de Mme Weil-Guthmann à M. Treen,
- mémorandum daté du 17 juillet 2008 de M. Treen à Mme Weil-Guthmann, et
- mémorandum daté du 22 juillet 2008 de Mme Weil-Guthmann à M. Treen.

b) Rapport trimestriel de la Division de l'audit et de la supervision internes sur des dossiers appelant une enquête

Rapport trimestriel de la Division de l'audit et de la supervision internes sur des dossiers appelant une enquête, avec mémorandum d'accompagnement daté du 14 juillet 2008 de M. Treen au directeur général.

c) Rapport de synthèse annuel du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes

- Rapport de synthèse annuel du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 7 août 2008, et
- document WO/GA/36/8 intitulé “Rapport de synthèse annuel du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes”, daté du 15 août 2008, établi par le Secrétariat et soumis à la quarante-cinquième série de réunions des États membres de l'OMPI.

d) Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes sur les recommandations du vérificateur externe des comptes

- Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes sur les recommandations du vérificateur externe des comptes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 8 août 2008 de M. Treen au directeur général,
- note datée du 12 août 2008 de Mme Weil-Guthman à M. Treen.

e) Plan d'audit interne révisé pour 2008

Plan d'audit interne révisé pour 2008, avec mémorandum d'accompagnement daté du 19 août 2008 de M. Treen au directeur général.

f) Programme de travail pour 2008 pour la Section de l'évaluation de la Division de l'audit et de la supervision internes

Programme de travail pour 2008 pour la Section de l'évaluation de la Division de l'audit et de la supervision internes, avec mémorandum d'accompagnement daté du 19 août 2008 de M. Treen au Directeur général.

g) Utilisation des ressources et programme de travail succinct de la Division de l'audit et de la supervision internes

Rapport au comité d'audit sur l'utilisation des ressources et le programme de travail succinct de la Division de l'audit et de la supervision internes pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, avec memorandum d'accompagnement daté du 3 octobre 2008 de M. Treen au président du Comité d'audit de l'OMPI.

h) Mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision à l'OMPI

- Memorandum intitulé "Office Instruction 24/2008 on Procedures, Roles and Responsibilities on the Implementation of WIPO Oversight Recommendations" ("Procédures, rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision à l'OMPI"), daté du 19 septembre 2008 de M. Treen au directeur général, et
- projet d'ordre de service n° 24/2008 sur les procédures, les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision à l'OMPI, daté du 19 septembre 2008.

i) Examen de la sécurité et des opérations informatiques à l'OMPI

- Memorandum sur le rapport final d'examen de la sécurité et des opérations informatiques à l'OMPI (IA/01/2008), daté du 19 septembre 2008, de M. Treen au directeur général, et
- rapport d'audit n° IA/01/2008 de la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'examen de la sécurité et des opérations informatiques à l'OMPI, daté du 19 septembre 2008.

j) Examen des registres des risques de l'OMPI et de la procédure d'appel d'offres pour l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction

- Memorandum sur les registres des risques et la procédure d'appel d'offres pour l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction (IA/02/2008), daté du 19 septembre 2008, de M. Treen au directeur général, et
- rapport d'audit n° IA/02/2008 de la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'examen des registres des risques de l'OMPI et de la procédure d'appel d'offres pour l'entreprise générale dans le cadre du projet relatif à la nouvelle construction", daté du 19 septembre 2008.

k) État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives aux achats formulées par le Comité d'audit

Memorandum sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives aux achats formulées par le Comité d'audit à sa neuvième réunion tenue du 19 au 22 mai 2008, daté du 19 septembre 2008, de M. Sevilla à M. Treen, avec note d'accompagnement datée du 7 octobre 2008 de M. Treen au président du Comité d'audit.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE DE L'OMPI

a) États financiers de l'OMPI

États financiers de l'OMPI pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre, avec lettre de transmission datée du 8 avril 2008.¹

b) Rapport de gestion financière de l'OMPI pour l'exercice biennal 2006-2007

- Rapport de gestion financière de l'OMPI pour l'exercice biennal 2006-2007, avec lettre de transmission datée du 18 septembre 2008,
- rapport du vérificateur externe des comptes (M. K. Grüter) sur les comptes de l'exercice biennal 2006-2007 à l'intention des assemblées des États membres de l'OMPI, daté du 14 juillet 2008, et
- exposé en PowerPoint sur le rapport de gestion financière 2006-2007.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

a) Rapport sur l'état d'avancement du projet

- Document WO/GA/36/6 intitulé "Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction", daté du 15 août 2008, établi par le Secrétariat et soumis à la quarante-cinquième série de réunions des États membres de l'OMPI, et
- rapport sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction, daté du 19 septembre 2008, établi par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mme Boutillon, secrétaire du comité.

b) Registres des risques

- Actualisations n^{os} 8, 9, 10 et 11 (mai, juin, juillet et août 2008) du registre des risques de l'OMPI, et
- registre des risques du pilote (mai-juillet 2008).

c) Rapports mensuels du pilote

Rapports mensuels du pilote (y compris les rapports mensuels de l'entreprise générale) n^{os} 17, 18, 19, 20 et 21 pour avril, mai, juin, juillet et août 2008.

¹ Diffusés en premier lieu au cours de la neuvième réunion du Comité d'audit de l'OMPI (19-22 mai 2008)

d) Charte du projet relatif à la nouvelle construction

Charte du projet relatif à la nouvelle construction (version n° 7), publiée le 5 mai 2008 et établie par M. Petit, président du Comité de la construction, et Mme Boutillon, secrétaire du comité.²

[L'annexe III suit]

² Diffusée en premier lieu à la neuvième réunion du Comité d'audit de l'OMPI (19-22 mai 2008).

ANNEXE III

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI
TRENTE-SIXIÈME SESSION
22-30 septembre 2008

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE M. KHALIL OTHMAN,
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Monsieur le Président,

Ayant eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec Votre Excellence durant la dernière Assemblée générale, c'est un véritable plaisir de vous revoir, M. l'Ambassadeur Uhomoibhi, présider cette importante Assemblée générale et, au nom du Comité d'audit de l'OMPI et en mon nom propre, de rendre hommage à vos qualités de meneur d'hommes et à votre façon humaine de guider l'examen de questions difficiles et d'orienter les travaux de l'Assemblée générale vers un résultat à la fois sûr et fructueux. Je vous assure, Votre Excellence, de notre durable coopération.

Nos remerciements et notre gratitude vont aussi à Mme Hilde Skorpen, présidente du Comité de coordination, pour son travail et ses échanges avec le Comité d'audit.

Nos plus sincères félicitations vont à M. Francis Gurry à l'occasion de la confirmation de son élection par acclamation au poste de directeur général de l'OMPI. Nous avons travaillé avec M. Gurry sur un certain nombre de sujets et avons toujours pu constater non seulement qu'il connaissait bien tous les arcanes de l'OMPI, s'exprimait avec élégance et était un interlocuteur constructif mais aussi qu'il était très à l'écoute. Nous l'assurons de notre durable coopération.

Je ne peux manquer de saisir la possibilité qui m'est ici donnée de rendre un hommage particulier à M. Kamil Idris, qui a été aux commandes de l'Organisation pendant plus d'une décennie et dont les contributions et les réalisations ont été confirmées par les États membres. Il a offert un soutien sans faille au Comité d'audit depuis la création de celui-ci. Nous lui adressons à lui et à sa famille nos vœux les meilleurs.

Monsieur le Président, je suis heureux de vous présenter, au nom du Comité d'audit, les rapports des septième, huitième et neuvième réunions tenues en décembre 2007, en février 2008 et en mai 2008. Vous trouverez l'intégralité de ces trois rapports dans le document WO/GA/36/9 qui se trouve devant vous.

Il convient de noter que, durant cette période, le Comité du programme et budget n'a tenu aucune session et que, par conséquent, nos rapports n'ont été ni soumis, ni débattus ni mis en œuvre. Nous avons cru comprendre que la prochaine session du Comité du programme et budget devait avoir lieu les 10 et 11 décembre 2008 et peut-être que les trois rapports dont vous êtes saisis, auquel s'ajouterait le rapport de notre prochaine réunion en octobre, prévue à l'origine pour août, pourront être soumis à cette session du comité.

A. Division de l'audit et de la supervision internes

Je commence par notre examen de la Division de l'audit et de la supervision internes puisque l'assemblée vient d'examiner le rapport de son directeur.

Ainsi qu'il ressort de nos rapports successifs, le comité s'est déclaré préoccupé par la situation en termes de personnel, et a instamment demandé au Secrétariat d'engager une procédure de recrutement vigoureuse pour pourvoir les postes vacants; il a d'ailleurs appuyé l'augmentation du nombre de postes pour 2008-2009. Aujourd'hui, la situation dans ce domaine s'est considérablement améliorée. Grâce au pourvoi imminent des deux postes vacants et aux titulaires des postes dans les domaines de l'audit, des enquêtes et de l'évaluation, la division devrait être en mesure de s'acquitter de son mandat et de mener à bien les tâches qui lui seront confiées.

Au cours de nos dernières réunions, nous avons soulevé un certain nombre de questions concernant la meilleure utilisation des ressources disponibles, aussi bien humaines que financières, et sommes d'avis que la Division de l'audit et de la supervision internes devrait consacrer davantage de ressources aux fonctions de supervision essentielles. À cet égard, le comité a souligné a) qu'un plus grand recours à la sous-traitance aurait pu permettre de compenser les postes vacants, b) que la responsabilité de l'élaboration d'un système éthique devrait incomber au Bureau de conseiller juridique et au DGRH, et c) que la responsabilité du rapport sur l'exécution du programme devrait être confiée au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques. Nous avons aussi souligné la nécessité d'établir un plan de programmation révisé pour la division, couvrant la totalité du mandat de la division, ainsi que de terminer les manuels destinés à la division en utilisant dans toute la mesure possible les documents existants mis au point par d'autres organisations du système des Nations Unies.

À notre dernière réunion, nous sommes allés plus loin que l'examen de la division pour nous pencher sur la question de la définition et de l'application d'un système de contrôle interne pleinement fonctionnel. Le comité a en outre noté qu'un système de ce type faisait toujours défaut à l'OMPI et que cette question n'était actuellement pas abordée dans le cadre du programme d'améliorations structurelles. Il a conclu qu'il était urgent d'établir un système de contrôle interne à l'OMPI, dans le cadre d'une approche globale reposant sur les principes de bonne gouvernance, d'éthique, de gestion, d'administration, d'évaluation des risques, de suivi, de reddition de comptes et de respect des règles et des procédures. Le comité a dit estimer que ce manque plaçait l'Organisation en situation de vulnérabilité et qu'il reviendrait sur cette question à sa prochaine réunion. À cet égard, il a recommandé que le Secrétariat s'emploie immédiatement à définir et élaborer un système de contrôle interne approprié pour l'OMPI, dans le cadre du programme d'améliorations structurelles, et qu'il présente un rapport intérimaire au comité.

B. Projet relatif à la nouvelle construction

J'en viens maintenant au projet relatif à la nouvelle construction. Il s'agit d'un bon exemple d'interaction constructive entre le Secrétariat et le pilote, d'une part, et le Comité d'audit, de l'autre. Les documents et rapports sur l'état d'avancement des travaux, y compris ceux concernant les registres des risques, l'entreprise générale et l'entité de financement, sont établis suffisamment à l'avance, et les recommandations du Comité d'audit régulièrement mises en œuvre. Les recommandations figurant dans les rapports dont vous êtes saisis traitent essentiellement de questions budgétaires et d'audit des coûts. À titre d'exemple, à sa dernière

réunion, le comité a recommandé que la projection des flux de trésorerie pour la durée du projet relatif à la nouvelle construction soit modifiée en vue d'indiquer la part du financement provenant a) des réserves de l'OMPI, b) du budget ordinaire de l'OMPI et c) du prêt bancaire.

C. Étude bureau par bureau

Venons-en maintenant à l'étude bureau par bureau. Vous vous rappelez que, à sa dernière session, l'Assemblée générale de l'OMPI avait décidé d'approuver les recommandations que le comité (voir le paragraphe 34 du document WO/GA/34/16) avait formulées à sa sixième réunion (voir le paragraphe 24 du document WO/AC/6/2), à savoir que

- “a) [...] le Secrétariat élabore un programme intégré complet d'améliorations organisationnelles selon les grandes lignes et les priorités recommandées dans le rapport final de PwC et acceptées par les Secrétariat dans son rapport (WO/GA/34/12); et [que]
- “b) [...] le Secrétariat établi [sse] une feuille de route pour la mise en œuvre du programme, indiquant les besoins organisationnelles en ressources.”

Cette décision de l'Assemblée générale, sur laquelle a porté l'essentiel de nos délibérations avec des fonctionnaires du Secrétariat durant les trois dernières réunions du comité, n'a pas encore été mise en œuvre. Les rapports soumis exposent de manière détaillée les principaux observations, commentaires et recommandations sur le sujet.

Je souhaite souligner les points principaux. Un exposé de “haut niveau” en Powerpoint a été présenté par le Secrétariat au comité ainsi que lors d'une réunion informelle des États membres en février 2008. Le Secrétariat a indiqué que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne certaines initiatives, dont le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution, le système d'évaluation professionnelle et l'élaboration d'une stratégie informatique. Mais, à l'exception du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution, – et de leur finalisation réussie –, les autres initiatives n'ont pas beaucoup avancé. En examinant chacune d'entre elles individuellement, y compris l'initiative concernant la stratégie en matière de ressources humaines, la planification des ressources d'entreprise et les techniques de l'information et de la communication, le comité est parvenu à un certain nombre de conclusions et de recommandations qui sont exposées en détail dans les rapports successifs qui vous sont soumis. Nous attendons des rapports, émanant du Secrétariat, sur l'état d'avancement des travaux concernant ces questions, pour notre réunion du 6 octobre 2008. De l'avis du comité, l'exposé de février n'a pas satisfait aux recommandations faites en ce qui concerne a) l'élaboration d'un programme intégré complet d'améliorations structurelles et b) la définition de l'orientation à suivre en vue de la mise en œuvre du programme.

Le Comité d'audit a constamment rappelé au Secrétariat plusieurs conditions indispensables à la réussite des travaux sur l'élaboration d'un programme intégré d'améliorations structurelles, aux nombres desquelles figurent les suivantes :

- a) adhésion totale de la direction et du personnel, ce qui suppose de disposer d'une vision cohérente ou d'une série de scénarios de remplacement quant aux objectifs du programme de changements;
- b) définition du point de départ des changements, en établissant une cartographie exhaustive des opérations de l'Organisation et des fonctions du personnel;

- c) réalisation du nécessaire pour se doter des ressources et des compétences nécessaires pour entreprendre un programme intégré d'améliorations structurelles.

Le comité a aussi ajouté qu'il serait difficile d'aborder simultanément les différentes initiatives proposées par le Comité du programme d'améliorations structurelles et que l'établissement de la feuille de route devrait donner lieu à des analyses selon la méthode du chemin critique en vue d'établir l'ordre de priorité des initiatives.

Le Secrétariat a informé le comité, à sa septième session en décembre 2007, que, au cours de la période de transition allant jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, le Secrétariat s'était demandé dans quelle mesure des progrès réels pourraient être faits en matière d'élaboration et de mise en œuvre du programme intégré d'améliorations structurelles.

En outre, à notre dernière session (mai 2008), le Secrétariat a informé le comité du fait que l'évaluation complète et détaillée à entreprendre dans le sens indiqué dans le rapport final de PwC sur l'évaluation bureau par bureau et approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'établir l'adéquation des ressources actuelles de l'OMPI sur le plan de la composition, des fonctions, des compétences, des types de contrat et du financement du personnel nécessiterait des compétences et des moyens dont le Secrétariat de l'OMPI ne disposait pas en interne.

Monsieur le Président, une année s'est écoulée depuis l'adoption de la décision de l'Assemblée générale sur l'étude bureau par bureau. Nous, membres du Comité d'audit, sommes conscients des difficultés et des obstacles auxquels le Secrétariat a été confronté durant la période de transition. Mis à part la finalisation réussie du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution, nous pensons que davantage de progrès auraient pu être accomplis. Nous nous trouvons aujourd'hui à un nouveau tournant. Un nouveau directeur général assume la direction de cette importante institution des Nations Unies. Le contexte de la réforme est défini par les recommandations du consultant extérieur, PwC, par la réponse du Secrétariat et par la position des États membres ainsi que par les conclusions et les recommandations du Comité d'audit. Nous comptons sur le nouveau directeur général, M. Francis Gurry, et sur ses collègues pour établir des plans détaillés que les États membres examineront. Le comité d'audit se réjouit beaucoup à l'idée de travailler avec le nouveau directeur général, le Secrétariat et les États membres pour superviser l'administration de l'OMPI et faire rapport aux États membres.

D. Mandat du Comité d'audit de l'OMPI

Monsieur le Président, distingués délégués, j'aimerais attirer votre attention sur une question pour suite à donner. Vous vous rappelez peut-être que, conformément au mandat révisé du Comité d'audit de l'OMPI adopté par l'Assemblée générale en septembre 2007, il y aura renouvellement par roulement de trois des neuf membres du Comité d'audit le 1^{er} janvier 2009. Conformément au mandat du Comité d'audit de l'OMPI, cette tâche revient au Comité du programme et budget. Nous, pour notre part, sommes disposés, si cela est nécessaire et quand cela sera nécessaire, à participer aux consultations sur cette question.

E. Remarques de clôture

Enfin, nous notons que, dans le document WO/GA/36/9, “l’Assemblée générale est invitée à prendre note des rapports sur les septième, huitième et neuvième réunions du Comité d’audit de l’OMPI”.

Dans mes remarques liminaires, j’ai déjà dit qu’il était souhaitable que le Comité du programme et budget se prononce sur ces rapports et sur d’autres qui suivront.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.

[Fin de l’annexe III et du document]